

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1562

30 juillet 2010

SOMMAIRE

Actual Sign Luxembourg S.A.	74958	KLC Holdings S.A.	74951
Agalux Investment Company S.A.	74954	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	74958
Agalux Management Company S.A.	74957	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	74953
Amundi RE Property SICAV-FIS	74957	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	74976
Bakrida S.à r.l.	74959	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	74953
Beltaj Finance S.A.	74959	Leon Amarillo	74965
Bësch & Gaarden Zenter Kellen	74958	Lokalverein Hellingen	74950
B. et C.E.	74958	Malicoa S.A.	74974
BI2K Engineering - Business and Informa- tion to Knowledge Engineering S.A.	74959	Malicobe S.A.	74955
CAE Euroco S.à r.l.	74961	Metalinvest S.A.	74959
CAE Investments	74961	Mutualité d'Aide aux Artisans	74975
C.A. Luxembourg I S.à.r.l.	74960	Oxara Italia S.à r.l.	74932
C.A. Luxembourg I S.à.r.l.	74960	PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl	74935
C.A. Luxembourg I S.à.r.l.	74961	Qualinvest Holding S.A.	74960
Carole S.C.I.	74962	Real Web S.A.	74952
Castro Finance S.à r.l.	74930	Sigelux S.A.	74950
Compagnie Immobilière du Cents S.A. ..	74961	Socas 9011	74953
Corsair III Participations S.à r.l.	74952	Société Financière Saka Holding S.A.	74954
Destock Paradise S. à r.l.	74963	Société Thermique Internationale Assis- tance S.A.	74953
Dracmalux S.A.	74952	Sudgaz S.A.	74954
Dundin Holding S.A.	74933	Swiss & Global Multicooperation Advisory S.A.H.	74964
Dundin S.A.	74933	Swiss & Global Strategy Fund Advisory S.A.H.	74968
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l.	74930	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à.r.l.	74954
Entreprise de Charpente Zloic-Hoffmann S.à.r.l.	74968	Tibor S.A.	74962
Eurocorp Holding S.A.	74932	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	74970
Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub Aquatiques	74949	Tlem Sàrl	74963
Fred Alger International Advisory S.A.	74955	Trilogie S.A. Holding	74956
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	74957	VSM Products Sàrl	74955
Hacinson Building S.A.	74969	Walnut Finances S.à r.l.	74956
Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	74951	Weather Finance III S.à r.l.	74976
Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.	74936	Wirth Investments S.A.	74956
Imfoled Luxembourg S.A.	74930	Wirth Investments S.A.	74956
Induspol S.A.	74952	Zare-Schlass S.à r.l.	74957

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.342.450,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Suite aux résolutions de l'Associé Unique de la société Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l. en date du 7 juin 2010, la décision suivante a été prise:

- Démission du Gérant A suivant à compter du 7 juin 2010:

Monsieur John Richie, né le 30 Septembre 1965 à Johnstone, Royaume-Uni, avec adresse au 303, Velocity Way, CA-94404 Foster City, Etats-Unis d'Amérique.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

-Monsieur Fred Rosenzweig, Gérant A

-Monsieur Georg Hollenbach, Gérant A

-Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

-Monsieur Franciscus Willem Josephine Welman, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Electronic For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010073080/22.

(100084750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Imfoled Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.346.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Luc RODESCH, administrateur, et nomme en son remplacement Monsieur Marco NEUEN, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat respectif prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010074490/19.

(100085479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CASTRO FINANCE S.à R.L.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1.803 du 17 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Qu'il appert de cette liste de présence que les 131.000 (cent trente et un mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateurs, avec pouvoir de signature conjointe:

1) Monsieur Alain LAM L.C.K., Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen et

2) Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L- 2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré aux liquidateurs de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56856. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010074576/66.

(100085686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 juin 2010 que:

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Robert SHARRAT en tant que gérant de la société et ce avec effet immédiat.

L'associé unique a nommé comme gérant, Monsieur Stephen OXENBRIDGE, né le 12 mai 1957 à Southampton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Kingsbury House 15-17 King Street, London, UK, SW1Y 6QU, Royaume-Uni, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Sabrina CHARNY

Mandataire

Référence de publication: 2010073245/19.

(100084800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le premier juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "Ten Consulting S.A.", établie et ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, 52, Corso San Gottardo, inscrite au Registre du Commerce du canton Tessin sous le numéro CH-524.3.004.531-9,

ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK-BAUCHEL, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EUROCORP HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40486, a été constituée originairement sous la dénomination sociale de "EUROCORP S.A.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 468 du 16 octobre 1992,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 547 du 16 19 juillet 2001, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle.

b) Que le capital social de la Société est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), divisé en soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation au 10 mai 2010 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg- Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK-BAUCHEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juin 2010. Relation: GRE/2010/1907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010074640/66.

(100086135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Dundin S.A., Société Anonyme, (anc. Dundin Holding S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.377.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DUNDIN HOLDING S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 64377 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 548 du 28 juillet 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 642 du 8 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à

l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Changement de la dénomination sociale de la société en "DUNDIN S.A.".
3. Refonte des statuts.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

Deuxième résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "DUNDIN S.A.".

Troisième résolution

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DUNDIN S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 avril à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010076268/123.

(100087467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.525.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 avril 2010

Le siège social de la société est transféré du L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet au 1^{er} mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010089342/14.

(100077814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.955.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Mr. Richard Ledain Santiago, LL.M., having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2010, in London, United Kingdom.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and -act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), consisting of twelve thousand five hundred 12,500 shares having a par value of one British Pound (GBP 1.00) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of

the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members including one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signature or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision**Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-one December 2010.
- 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows: Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., aforementioned,

paid twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares..

Total: twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately taken the resolutions below.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Mr. Kenneth MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond, Yorkshire, United-Kingdom, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, as class A manager of the Company;
 - b) Hines International Fund Management LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington – New Castle County 19801, Delaware, United States of America, with registration number 070834887 3786284, as class A manager of the Company; and
 - c) Mr. Graham Sidwell, born on 25 October 1953 in Lowestoft, Suffolk, United-Kingdom, with professional address at 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United-Kingdom, as class B manager of the Company.
3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending thirty-one December two thousand and ten or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juin.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., une société constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par M. Richard Ledain Santiago, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010, à Londres, Royaume-Uni.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante ont requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer, et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et
- acquérir et vendre des biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que gérer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège

principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée

soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, en ce inclus un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, en ce inclus au minimum un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe de un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux-milledix.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., susnommée,

a versé douze-mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) pour une souscription à douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Total: douze-mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) versées pour douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze-mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions ci-après.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Mr. Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Yorkshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;
 - b) Hines International Fund Management LLC, une limited liability company constituée et existante conformément aux lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington – Conté de New Castle 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et dont le numéro d'inscription est le 070834887-3786284, en qualité de gérant de catégorie A; et
 - c) Mr. Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, Royaume-Uni, en qualité de gérant de catégorie B.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société au titre de l'exercice social qui s'achèvera au trente et un décembre deux mille dix ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205, route d'Arlon -L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Richard Ledain Santiago et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. LAC/2010/27836. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010084840/715.

(100095392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub Aquatiques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.010.

*Modifications des statuts de la "Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l."
adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 13/10/2007*

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social et Objet

Art. 2. Son siège social est établi 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen

Titre III. - Administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de délégués des sociétés membres.

Il comprend cinq membres au moins (président, secrétaire, trésorier, président CT, membre) et quinze membres au plus. Le nombre des délégués des sociétés affiliées au conseil d'administration ne peut dépasser le chiffre de 3 par société.

Art. 13. Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret à la majorité absolue des voix par l'assemblée générale annuelle. Ne sont admis que les candidatures des personnes en possession d'une proposition de candidature, émis par la société dans laquelle elles sont licenciées le jour de l'assemblée générale.

Les candidatures doivent être parvenues, par lettre recommandée, au président de la fédération au plus tard deux jours avant l'assemblée générale.

Art. 14. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Pendant toute cette durée le délégué au CA occupe un des trois mandats du club qui a proposé sa candidature La fonction des administrateurs est entièrement bénévole.

Art. 16. Les administrateurs sortants sont rééligibles pourvus qu'ils sont en possession d'une proposition de candidature émise par une société affiliée; leurs mandats n'expirent qu'après leur remplacement.

Art. 20. Le conseil d'administration peut créer selon les besoins des commissions spéciales chargées de missions particulières. Les commissions seront présidées par un membre du conseil d'administration.

Le fonctionnement de ces commissions est réglé par le R.O.I

Art. 22. Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant fera prépondérance.

Pour pouvoir prendre une décision la présence effective d'au moins deux tiers des administrateurs est exigée parmi lesquels doivent figurer le président ou un vice-président.

Art. 23. Les procès-verbaux et les ordres des jours des réunions du conseil d'administration sont envoyés aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux sociétés membres endéans quatre semaines et signés par le président et/ou le secrétaire.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 27. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année. Elle sera convoquée par le conseil d'administration sous pli recommandé à la poste. La date est fixée dans le R.O.I.

Une assemblée générale pourra en outre être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que celui-ci le jugera utile. A la suite de la demande écrite, présentée au conseil d'administration par au moins la moitié des sociétés, une assemblée générale devra être convoquée dans le délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.

Art. 29. Les convocations aux sociétés affiliées ainsi qu'aux reviseurs de caisse leur seront envoyées par lettre recommandée par la poste au moins quinze jours avant l'assemblée. Ces convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le conseil d'administration.

Art. 30. Toute proposition déposée par une société figurant sur la dernière liste annuelle déposée, doit être portée à l'ordre du jour à condition qu'elle soit adressée au conseil d'administration vingt-et-un jours francs avant l'assemblée générale.

Art. 31. Sous réserve des cas prévus par la loi et par les présents statuts, toute assemblée générale dûment convoquée peut prendre valablement les décisions à la majorité des voix, sur tous les articles figurant à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des associés présents.

Art. 32. L'assemblée générale se compose des délégués des sociétés affiliées. Chaque société peut se faire représenter par trois délégués dont un seul a le droit de vote. Chaque société affiliée dispose principalement d'une voix; en outre elle dispose d'un nombre proportionnel de voix au nombre de membres licenciés de soit une voix supplémentaire pour chaque groupe de quinze membres commencé.

Le cumul de membre du conseil d'administration et de délégué est interdit.

Chaque chef de délégation ayant droit de vote doit être porteur d'une procuration dûment signée par le président de sa société à déposer entre les mains du président de la fédération avant l'assemblée générale.

Le cumul des procurations par un seul titulaire est interdit.

Titre VII. - Disposition Antidopage

La Fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération internationale régissant son sport, proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, la Fédération se soumet avec toutes ses sociétés membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;

- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

La Fédération cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Les articles non-mentionnés ci-dessus restent inchangés.

Changement des statuts approuvés par l'assemblée générale extra-ordinaire du 23 mai 2008

Pour le Conseil de l'administration

Mousel Remy

Référence de publication: 2010074642/81.

(100086029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Lokalverein Hellingen, Association Agricole.

Siège social: L-3334 Hellange, 6, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg H 34.

La liste prévue à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 a été déposée Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090129/10.

(100076404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Sigelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 12.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010089356/13.

(100077550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

KLC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on May 21

st, 2010

1. the removal of the categories of Directors be accepted;

2. the resignations of Mrs. Constance HELYAR, born on February 13th, 1948 in Guernsey, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, Mr. Kevin BRENNAN, born on May 30th, 1957 in Mtarfa, Malta, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, Mr. Pierre MESTDAGH, born on November 21st, 1961 in Etterbeek (Belgique), professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be accepted;

3. Mr. Nicolas GERARD, private employee, born in Libramont (Belgique), on April 20th, 1981, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, private employee, born in Rome (Italy), on April 18th, 1974, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mrs. Isabelle DONADIO, private employee, born in Amnéville (France), on October 3rd, 1962, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Directors. Their mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 mai 2010

1. La suppression des catégories d'Administrateurs est acceptée.

2. Les démissions de Madame Constance HELYAR, née le 13 février 1948 à Guernesey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, de Monsieur Kevin BRENNAN, né le 30 mai 1957 à Mtarfa, Malta, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, de Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique) en tant qu'Administrateurs sont acceptées.

3. Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, né le 20 avril 1981 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Isabelle DONADIO, employée privée, née le 3 octobre 1962 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS S.A.

I. DONADIO / L. BARCAGLIONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010073186/38.

(100084710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.674,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071081/11.

(100084232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Corsair III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Participations S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072095/11.

(100084852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Dracmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.965.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 14 juin 2010

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Xavier SOULARD, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DRACMALUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072117/18.

(100084885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Real Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.028.

En date du 21 mai 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010073274/14.

(100084803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Induspol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 121.423.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 08 juin 2010 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que suite à un changement de dénomination de la rue, l'adresse de la Société est désormais fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, au lieu du 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 08 juin 2010.

Référence de publication: 2010072195/16.

(100084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 3 juin 2010

Il résulte desdites résolutions que le siège social de la Société a été transféré de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 3 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072915/15.

(100084276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Socas 9011, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.855.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010072962/10.

(100083923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Société Thermique Internationale Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 135.545.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010072964/13.

(100083750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 3 juin 2010, que KLEBER LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 129.391 a transféré les quatre mille deux cent douze (4.212) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à FARES FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 65.229, avec effet au 3 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072916/19.

(100084276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072963/10.

(100083732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010072966/13.

(100083772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010072983/12.

(100084766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Beschluss vom 01.01.2010

Der alleinige Gesellschafter der THOMAS LUTGEN DIPLOM-RESTAURATOR (FH) Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5372 Schuttrange, 2 rue du Verger, nach L-5365 Münsbach, 19 Parc d'Activité Syrdall zu verlegen.

Schuttrange, den 01/01/2010.

THOMAS LUTGEN Dipl.-Restaurator (FH) S.à.r.l.

Thomas Lutgen

Référence de publication: 2010072967/15.

(100084314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Malicobe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.320.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour MALICOBÉ S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010073227/22.

(100084884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010, les actionnaires de la société "Fred Alger International Advisory S.A." ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

* Hal Liebes

* Daniel C. Chung

* Robert L. Kincel

- Renouvellement du mandat de BDO Audit en leur fonction de commissaire aux comptes pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010073123/19.

(100084693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

VSM Products Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 89.982.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010072974/13.

(100083769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Walnut Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.734.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010072975/10.

(100083915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Wirth Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 89.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072976/10.

(100083734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Wirth Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 89.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072977/10.

(100083736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Trilogie S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.382.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Ghislain BRABANT, demeurant au 21, Chemin des Patars, B-4163 Tavier, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG SA.

Signature

Référence de publication: 2010074517/21.

(100085475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Zare-Schlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 33, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 73.536.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010072978/13.

(100083775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010072984/12.

(100084779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Amundi RE Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.885.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010072987/12.

(100084696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Extrait rectificatif concernant la publication du changement de siège social de l'associé unique de la Société.

En date du 26 mars 2010, a été déposé un extrait référencé sous le numéro L100043413.05 pour la publication du changement de siège social de l'associé unique de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La siège social de l'associé unique de la Société a changé:

- 571406 British Columbia ayant son siège social désormais au Suite 1800 -1067 West Cordova Street, Vancouver, BC V6C 1C7, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l
Patrick van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2010073136/19.

(100084880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Actual Sign Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2010.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2010072996/12.

(100084748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

B. et C.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 5.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010073007/12.

(100084781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Bësch & Gaarden Zenter Kellen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 13, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 135.859.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073010/10.

(100084798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée le 24 février 2010 sous la référence L100028073.05 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg:

- Monsieur Marco Weijermans, né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé comme administrateur de catégorie A pour une durée déterminée avec effet au 15 février 2010, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA Holdings (Luxembourg) S.A.
Marco Dijkerman
Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2010073199/18.

(100084797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Bakrida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.179.

Rectificatif du document déposé au registre de commerce et des sociétés le 5 février 2010 sous la référence L100018745

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073012/11.

(100084719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Beltaj Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.882.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Beltaj Finance S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2010073016/15.

(100084753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

BIZK Engineering - Business and Information to Knowledge Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 28, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 82.677.

Les comptes annuels au 21 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010073024/15.

(100084820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 7 juin 2010, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Eric Vanderkerken en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

La même date, l'assemblée générale a nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Sylvie Abtal-Cola, administrateur de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010073236/18.

(100084807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.956.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010073028/15.

(100084757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.956.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010073029/15.

(100084759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Qualinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.025.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme QUALINVEST HOLDING S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010073267/18.

(100084799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.956.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010073030/15.

(100084764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073042/10.

(100085484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073043/10.

(100085488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010073053/15.

(100084817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Tibor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 15.460.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour TIBOR S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010073330/22.

(100084888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Carole S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg E 1.167.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le deux juin.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Rocco SPAGNUOLO, employé, né à Montemilone, Italie, le 20 septembre 1958, matricule 1958 09 20 236, veuf de Madame Agata FRAZZETTA, demeurant à L-4323 Esch/Alzette, 18, rue Caspar-Mathias Spoo,

Lequel comparant a déclaré :

Que son épouse, feu la dame Agata FRAZZETTA est décédée à Esch/Alzette le 24 mars 2010.

Qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté universelle en vertu d'un acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 septembre 2009, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Luxembourg le 26 octobre 2009, volume 1713, article 98.

Qu'ensemble avec son épouse, ils étaient les seuls associés de la société civile immobilière CAROLE SCI, matricule 1997 70 00 419, avec siège à L-4323 Esch/Alzette, 18, rue Caspar-Mathias Spoo, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 333 du 28 juin 1997, immatriculée au RCSL sous le numéro E 1167.

Que par suite au décès de son épouse, et en vertu de leur contrat de mariage ci-dessus mentionné, Monsieur SPAGNUOLO est devenu l'unique propriétaire de toutes les parts de la société civile CAROLE SCI et,

Qu'en cette qualité d'associé unique, il déclare vouloir dissoudre et liquider la société, dont il connaît parfaitement la situation financière.

Qu'il accorde pleine et entière décharge au(x) gérant(s).

Qu'il reprend tout l'actif et tout le passif de la société et qu'il décide de la liquidation de la société avec effet immédiat.

Dans l'hypothèse où une dette ou une créance de la société dissoute inconnue à ce jour apparaîtrait, Monsieur SPAGNUOLO prend la qualité de liquidateur aux fins de représentation de la société.

Que la société civile immobilière CAROLE SCI est donc dissoute et liquidée avec effet immédiat, et

Que les documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au domicile de l'associé unique.

Ensuite, et après que le comparant ait confirmé au notaire qu'il est l'unique bénéficiaire économique de la société, le comparant a déclaré que la société était propriétaire des immeubles suivants:

Désignation des immeubles

Commune de ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD:

Numéro 3025/17038, lieu dit «rue du Cimetière», place, contenant 61 centiares

Numéro 3026/17037, lieu dit «rue du Fossé», dépôt, contenant 2 ares 54 centiares.

Origine de propriété

Les immeubles ci-dessus sont tirés des anciens numéros 3025/16099 et 3026/16097 qui ont été acquis par la CAROLE SCI sur les époux Joseph FRISCH-ROTH aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 1997, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Luxembourg le 17 avril 1997, volume 1088, numéro 55.

Qu'en suite du décès de feu la dame Agata FRAZZETTA, en vertu du contrat de mariage des époux SPAGNUOLO-FRAZZETTA et en conséquence de la dissolution avec liquidation qui précède de la CAROLE SCI, les immeubles ci-dessus mentionnés appartiennent en pleine propriété à Monsieur Rocco SPAGNUOLO, le comparant préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: R. Spagnuolo, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2010. Relation: CAP/2010/1909. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010073429/54.

(100085746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**Destock Paradise S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tlem Sàrl).**

Siège social: L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.822.

L'an deux mille dix.

Le dix-huit mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mehdi MOSTEFA SBA, gérant, né à Réhon (France), le 02 décembre 1971, demeurant à F-54400 Longwy, 59, avenue Raymond Poincaré;

2.- Monsieur Hamid TLEMCANI, commerçant, né à Oujda (Maroc), le 13 juin 1964, demeurant à F-54440 Herserange, 145, rue de Paris;

3.- Madame Fatiha KOURDOUGHLI, coiffeuse, né à (Thionville), le 26 novembre 1974, demeurant à F-54440 Herse-
range, 145, rue de Paris

Lesquels comparants déclarent être, suite à une cession de parts sous seing privé, en date du 06 novembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 2783 du 18 novembre 2008, les seuls associés de la société à responsabilité limitée TLEM S.à r.l., avec siège social à L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 134.822,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 1770 du 14 septembre 2009,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€) , représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Mehdi MOSTEFA SBA, prénommé, TRENTE PARTS SOCIALES	30
2.-Monsieur Hamid TLEMCANI, prénommé, VINGT PARTS SOCIALES	20
3.-Madame Fatiha KOURDOUGHLI, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'ils déclarent céder toutes leurs parts sociales avec effet au 1^{er} mai 2010 comme suit:

- 70 parts sociales à Monsieur Jacques BARUCHEL, commerçant, né à Bondy (France), le 15 février 1962, demeurant à L-4575 Differdange, 13, Grand-rue, ici présent, ce acceptant, et
- 30 parts sociales à Madame Francine BARUCHEL, gérante de sociétés, née à Bondy (France), le 22 mai 1963, demeurant à F-13660 Orgon, Quartier les Couroulus, ici présente, ce acceptant.

Le prix de cession de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est réglé entre les parties en dehors de la présence du notaire.

Monsieur Hamid TLEMCANI, prénommé, gérant de la société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont réparties comme suit:

1.-Monsieur Jacques BARUCHEL, prénommé, SOIXANTE-DIX PARTS SOCIALES	70
2.-Madame Francine BARUCHEL, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Hamid TLEMCANI, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques BARUCHEL, prénommé,

- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

- 4.- La dénomination de la société est modifiée en DESTOCK PARADISE S. à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DESTOCK PARADISE S. à r.l.

- 5.- L'objet de la société est modifié de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet le commerce en général et notamment le commerce de textiles, chaussures, maroquinerie et accessoires.

La société a encore pour objet la fabrication, l'import et l'export de tous produits manufacturés y compris les marques déposées.

La société a aussi pour objet la fabrication, l'import et l'export de tous produits de Bien-être et de Balnéothérapie.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mostefa Sba, Tlemcni, Kourdoughli, Baruchel J., Baruchel F., Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: EAC/2010/6050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010073694/68.

(100086048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Swiss & Global Multicooperation Advisory S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.421.

— AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.", mit Sitz in L-1661 Luxembourg, 25, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 85427,

hier vertreten durch Herrn Klaus KRUMNAU, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden

Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Aktiengesellschaft "Swiss & Global MultiCooperation Advisory S.A.H.", mit Sitz in L-1661 Luxemburg, 25, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 85421, (hiernach die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "Julius Baer MultiCooperation Advisory", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 8. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 388 vom 9. März 2002,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 18. September 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2221 vom 13. November 2009, enthaltend die Abänderung in ihre jetzige Gesellschaftsbezeichnung.

II. Dass das Gesellschaftskapital fünfundsechzigtausend Euro (75.000,- EUR) beträgt, aufgeteilt in fünfundsechzig (75) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR).

III. Dass die erschienene Partei die alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist (die "Alleingesellschafterin").

IV. Dass die Alleingesellschafterin beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

V. Dass die Alleingesellschafterin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. Dass die Alleingesellschafterin sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft bestimmt.

VII. Dass die Alleingesellschafterin, in ihrer Funktion als Liquidator, erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft, mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2010, übernommen zu haben und für alle noch unbekanntes und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekanntes ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva an die Alleingesellschafterin zu übertragen sind.

VIII. Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

IX. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

X. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

XI. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1661 Luxemburg, 25, Grand-Rue, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hier vor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Klaus KRUMNAU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juin 2010. Relation: GRE/2010/1918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Juni 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010074816/58.

(100086143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Leon Amarillo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.150.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LEON AMARILLO», avec siège social au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 10 août 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1360 du

09 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 743 du 28 avril 2007;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-110.150.

L'assemblée est ouverte à 12.20 heures et sous la présidence de Madame Hélène Foucart, avec adresse professionnelle à Capellen, qui désigne comme secrétaire Madame Aurore Maron, avec adresse professionnelle à Capellen, 75 Parc d'activités

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Foucart avec adresse professionnelle à Capellen, 75, Parc d'activités

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Wiltz à Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des statuts;
2. Prolongation du mandat de l'administrateur unique et de l'administrateur-délégué;
3. Prolongation du mandat du réviseur.
4. Modification des pouvoirs du Conseil d'administration et la modification subséquente des statuts,

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société «SEREN» Sari, sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, administrateur unique et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à.R.L, sise au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-52.610, réviseur, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

«**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis

aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent».

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. Foucart, A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/402. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010078783/125.

(100088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Entreprise de Charpente Zloic-Hoffmann S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 41.442.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010073100/15.

(100084786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Swiss & Global Strategy Fund Advisory S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.425.

AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.", mit Sitz in L-1661 Luxembourg, 25, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 85427,

hier vertreten durch Herrn Klaus KRUMNAU, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Aktiengesellschaft "Swiss & Global Strategy - Fund Advisory S.A.H.", mit Sitz in L-1661 Luxembourg, 25, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 85425, (hiernach die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "Julius Baer Multitrading Advisory", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 8. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 375 vom 7. März 2002,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch:

- am 10. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 699 vom 7. Juli 2004,

- am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 5 vom 5. Januar 2007, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Julius Baer Strategy Fund Advisory", sowie eine komplette Neufassung der Statuten,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 18. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2105 vom 27. Oktober 2009, enthaltend die Abänderung in ihre jetzige Gesellschaftsbezeichnung.

II. Dass das Gesellschaftskapital fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) beträgt, aufgeteilt in fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR).

III. Dass die erschienene Partei die alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist (die "Alleingeschafterin").

IV. Dass die Alleingeschafterin beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

V. Dass die Alleingeschafterin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. Dass die Alleingeschafterin sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft bestimmt.

VII. Dass die Alleingeschafterin, in ihrer Funktion als Liquidator, erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft, mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2010, übernommen zu haben und für alle noch unbekanntes und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekanntes ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva an die Alleingeschafterin zu übertragen sind.

VIII. Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

IX. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

X. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

XI. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1661 Luxemburg, 25, Grand-Rue, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hier vor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Klaus KRUMNAU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juin 2010. Relation: GRE/2010/1915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Juni 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010074824/64.

(100086138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Hacinson Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

La société FIDUCENTER SA avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg dénonce de plein droit son contrat de domiciliation avec la société:

HACINSON BUILDING S.A., RCS B 106144,

18, rue de l'Eau

L-1449 Luxembourg

avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société est également dénoncé.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michaël ZIANVENI / Marc KOEUNE

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2010073155/20.

(100084879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.336,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.903.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appear,

for an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 38,281.20 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133903 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2979, dated 21 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 November 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°264 on 6 February 2010,

1. Triode Investments Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, holder of 114,844 Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 17 May 2010,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin, Ireland, holder of 13,778 Ordinary Shares and 12,952 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 13 May 2010,

3. Barnwood LLC, a corporation incorporated under the laws of Georgia (United States of America), whose registered office is at Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, holder of 11,022 Ordinary Shares and 10,196 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Seychelles, on 13 May 2010,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, holder of 12,400 Ordinary Shares and 11,574 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 17 May 2010,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (stichting) incorporated in the Netherlands whose registered office is at Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, holder of 4,640 Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Netherlands, on 10 May 2010,

all being shareholders of the Company (each a Shareholder and together the Shareholders).

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 38,281.20 (thirty-eight thousand two hundred and eighty-one Euro twenty cents) represented by 156,684 (one hundred and fifty-six thousand six hundred and eighty-four) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 34,722 (thirty-four thousand seven hundred and twenty-two) A Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the redemption of 2,950 Ordinary Shares in the Company and of 1,776 A Ordinary Shares in the Company, for the aggregate amount of EUR 1,719,651.44;

3. Decrease of the share capital by an amount of EUR 945.20 (nine hundred and forty-five Euro and twenty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 38,281.20 (thirty-eight thousand two hundred and eighty-one Euro and twenty cents) to EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) by way of cancellation

of 2,950 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each;

4. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the change set out under item 3. above;

5. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 1 May 2010, that the Company has sufficient funds available to do so, the Shareholders resolve to approve the redemption by the Company of:

(i) an aggregate number of 1,776 (one thousand seven hundred and seventy-six) A Ordinary Shares for a price amounting to EUR 967.94 (nine hundred and sixty-seven Euro ninety-four cents) per A Ordinary Share (i.e. equals to its nominal value plus a premium) divided as follows:

- Mr Leo Crawford will have 620 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 600,122.8;
- Mr John Clohisey will have 578 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and
- Barnwood LLC will have 578 of its A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and

(ii) an aggregate number of 2,950 (two thousand nine hundred and fifty) Ordinary Shares for a price amounting to EUR 0.20 (twenty-cents) per Ordinary Share (i.e. the nominal value of an Ordinary Share) divided as follows:

- Triode Investments Limited will have 2,835 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 567; and

- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings will have 115 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 23

all together the Redeemed Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 1,719,651.44 (one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and fifty-one Euro and forty-four cents).

Third resolution

The Shareholders hereby resolve to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of EUR 945.20 (nine hundred and forty-five Euro and twenty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 38,281.20 (thirty-eight thousand two hundred and eighty-one Euro and twenty cents) to EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) by way of the cancellation of 2,950 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each.

The Shareholders note that following the redemption and the cancellation of the Redeemed Shares the shareholdings of the Company is from now as follow:

Name of the Shareholder	Number and category of shares
Triode Investments Limited	112,009 Ordinary Shares.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4,525 Ordinary Shares.
Leo Crawford	13,778 Ordinary Shares; and 12,332 A Ordinary Shares.
John Clohisey	12,400 Ordinary Shares; and 10,996 A Ordinary Shares.
Barnwood LLC	11,022 Ordinary Shares; and 9,618 A Ordinary Shares.
TOTAL	153,734 Ordinary Shares; and 32,946 A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution, it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 37,336 (thirty-seven thousand three hundred and thirty-six Euro) represented by 153,734 (one hundred and fifty-three thousand seven hundred and thirty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the Ordinary Shares) and 32,946 (thirty-two thousand nine hundred

and forty-six) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the A Ordinary Shares). Unless otherwise stated, "shares" shall in these Articles refer to "Ordinary Shares" and "A Ordinary Shares" ."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ont comparu,

pour une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 38.281.20 euros immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103903 (la Société), constituée le 16 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N°2979 en date du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 novembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 264 en date du 6 février 2010,

1. Triode Investments Limited, une société constituée selon le droit d'Irlande, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, détenteur de 114.844 Parts Sociales Ordinaires de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 17 mai 2010,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin Irlande, détenteur de 13.778 Parts Sociales Ordinaires et 12.952 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 mai 2010,

3. Barnwood LLC, une société constituée selon le droit de Géorgie (Etats-Unis), ayant son siège social au Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, détenteur de 11.022 Parts Sociales Ordinaires et 10.196 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Seychelles, le 13 mai 2010,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, détenteur de 12.400 Parts Sociales Ordinaires et 11.574 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 17 mai 2010,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation (stichting) constituée en Hollande ayant son siège social au Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, détenteur de 4.640 Parts Sociales Ordinaires de la Société

ici représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Pays-Bas, le 10 mai 2010,

tous étant associés de la Société (chacun étant un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par Me Marc Tkatcheff, avocat, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 38.281,20 euros (trente huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt cents), divisé en 156.684 (cent cinquante six mille six cent quatre-vingt quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et 34.722 (trente-quatre mille sept cents vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un montant total de 1.719.651,44 euros;
3. Réduction du capital social d'un montant de 945,20 euros (neuf cent quarante-cinq euros et vingt cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 38.281,20 euros (trente huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt cents) à un montant de 37.336 euros (trente-sept mille trois cent trente six euros) par le biais de l'annulation de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);
4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 3. ci-dessus;
5. Délégation de pouvoir et autorité afin de modifier le registre de parts sociales de la Société pour y refléter les résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Après avoir noté, à l'aide d'un état comptable pro forma en date du 1^{er} mai 2010, que la Société dispose des fonds nécessaires, les Associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société d':

(i) un total de 1.776 (mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un prix s'élevant à EUR 976,94 (neuf cent soixante-seize euros quatre-vingt-quatorze cents) par Part Sociale Ordinaire A (c.-à-d.- équivalant à la valeur nominale augmentée d'une prime) réparties comme suit:

- M. Leo Crawford verra 620 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 600.122,80 euros;
 - M. John Clohisey verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros;
- et
- Barnwood LLC verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros;
- et

(ii) un total de 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires de la Société pour un prix s'élevant à 0,20 euro (vingt cents) par Part Sociale Ordinaire (c.-à-d.- équivalant à la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire) réparties comme suit:

- Triode Investments Limited verra 2.835 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 567 euros; et
- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings verra 115 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 23 euros

formant ensemble les Parts Sociales Rachetées rachetées pour un montant total de 1.719.651,44 euros. (un million sept cent dix-neuf mille six cent cinquante-et-un euros quarante-quatre cents).

Troisième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Rachetées et de réduire de manière conséquente le capital social souscrit d'un montant de 945,20 euros (neuf cent quarante-cinq euros et vingt cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 38.281,20 euros (trente huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt cents) à un montant de 37.336 euros (trente sept mille trois cent trente six euros) par le biais de l'annulation de 2.950 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents).

Les Associés prennent acte qu'en conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées, l'actionariat de la Société se compose dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales
Triode Investments Limited	112.009 Parts Sociales Ordinaires.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4.525 Parts Sociales Ordinaires.
Leo Crawford	13.778 Parts Sociales Ordinaires; et 12.332 Parts Sociales Ordinaires A.
John Clohisey	12.400 Parts Sociales Ordinaires; et 10.996 Parts Sociales Ordinaires A.
Barnwood LLC	11.022 Parts Sociales Ordinaires; et 9.618 Parts Sociales Ordinaires A.
TOTAL	153.734 Parts Sociales Ordinaires; et 32.946 Parts Sociales Ordinaires A.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est établi à 37.336 euros (trente-sept mille trois cent trente six euros) représenté par 153.734 (cent cinquante-trois mille sept cent trente quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 32.946 (trente-deux mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A). Sauf disposition contraire, le terme "Parts" dans les présents Statuts se réfèrera aux "Parts Sociales Ordinaires" et aux "Parts Sociales Ordinaires A"."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accordent autorité et pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen and Overy Luxembourg pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées et la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en œuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de Parts Sociales Rachetées).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076556/263.

(100088056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Malicoa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.319.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 11 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour MALICOA S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010073225/22.

(100084881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle et du Conseil d'administration du 30 avril 2010

Sont nommés pour une période de 3 ans:

- Monsieur Jos MOUSEL, demeurant 19, Um Kneppchen L-9370 GILSDORF en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, demeurant 62, rue de Steinsel L-7395 HUNSDORF en qualité de Vice-président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Théo HOLLERICH, demeurant 3, am Bounert L-6975 RAMELDANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Monsieur Lucien CLEMENT, demeurant 38, route de Mondorf L-5552 REMICH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur François DOSTERT, demeurant 19, rue des Prés L-7246 WALFERDANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Paul ENSCH, demeurant 3, rue J. B. Neuens L-7553 MERSCH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Lucien HENGEN, demeurant 92, avenue de Luxembourg L-4940 BASCHARAGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Georges NESSER, demeurant 5, rue Dicks L-5501 REMICH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Romain SCHMIT, demeurant 46a, rue Dicks L-5451 STADTBREDIMUS en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Sont nommés commissaires aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Emmanuel BAUMANN, demeurant 27, rue Langheck L-5854 ALZINGEN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Jean DI CATO, demeurant 15, rue de la Gare L-9122 SCHIEREN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2010.
Pour le conseil d'administration
MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS
SOCIETE COOPERATIVE
Signature

Référence de publication: 2010073239/46.

(100084937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises à Luxembourg en date du 3 juin 2010

Suite à une décision de l'associé unique de la Société, la société Fares Finance S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 65.229, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Philippe Slendzak, Monsieur William A. Bonn et Monsieur Jacques Reckinger quant à l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 3 juin 2010 et de nommer avec effet immédiat le 3 juin 2010 les personnes suivantes gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette (L), avec adresse professionnelle à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;

- Mr Jacques Pancera, né le 1^{er} octobre 1947 à Paris (F), avec adresse professionnelle à 76, route de la demi-lune, les Collines de l'Arche, 92057 Paris La Défense, France; et

- Mr Mohammed Al-Amoudi, né le 20 avril 1951 à Jeddah (SA), avec adresse professionnelle à Elysée Center, SA - P.O. 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010072917/25.

(100084276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Weather Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.312.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société prise en date du 8 juin 2010 que le siège social de la société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour Weather Finance III S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010073365/18.

(100084707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.
